

AMPLEGEST

Réponse à l'article 10 du règlement SFDR - Amplegest MidCaps

Juillet 2025

AMPLEGEST

Table des matières

Résumé.....	3
Sans objectif d'investissement durable	4
Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier	5
Exclusion	5
Notation ESG	5
Stratégie d'investissement.....	6
Proportion d'investissement	8
Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales	8
Méthodes	8
Sources et traitement des données	9
Limites aux méthodes et aux données.....	10
Diligence raisonnable.....	10
Politiques d'engagement.....	11
Indice de référence désigné.....	12

AMPLEGEST

Résumé

Amplegest MidCaps n'a pas d'objectif d'investissement durable mais promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales en investissant dans des entreprises présentant des profils ESG jugés supérieurs grâce à une double sélection :

- En définissant une politique d'exclusion écartant les secteurs à fort impact climatique et/ou ne respectant pas les principes fondamentaux des droits de l'homme et/ou affectés de controverses jugées particulièrement graves par les comités interne Controverse et Réputation.
- En réduisant son univers d'investissement à l'aide du modèle propriétaire GEST, créé en 2018, qui repose sur trois piliers principaux (Environnement, Social et Gouvernance) et qui réunit plus d'une trentaine de critères. La pondération de chacune des notes et piliers a été déterminée en fonction des valeurs d'Amplegest. La pondération du pilier Social (40%) est ainsi plus importante que celles des piliers Environnement (30%) et Gouvernance (30%).

Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites :

- La disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés analysées et utilisées par Amplegest dans son modèle interne de notation.
- Amplegest a choisi d'intégrer dans son modèle propriétaire un pilier évolutif mesurant l'évolution de la note quantitative sur 3 ans. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.
- Certaines informations proviennent d'un fournisseur externe et à ce titre peuvent se révéler erronées sans qu'Amplegest ne puisse le détecter.

Aucun benchmark de référence durable n'a été désigné afin d'atteindre les caractéristiques E/S promues par Amplegest Midcaps mais la stratégie d'investissement intègre quatre contraintes principales :

- L'application de la liste d'exclusion de la société Amplegest,
- La prise en compte systématique de la notation ESG lors de l'analyse de chaque titre, au minimum 90% du portefeuille devant afficher une notation ESG (hors dépôts, liquidités et emprunts),
- Exclusion de 30% de l'univers d'investissement suite à l'application de l'approche en sélectivité en utilisant notre modèle propriétaire GEST.
- Surperformer son indice de référence sur deux indicateurs de durabilité.

Tous les indicateurs clés ESG sont intégrés dans les outils de gestion et de suivi des risques. Le département des risques contrôle quotidiennement ces données. Par ailleurs, les équipes de gestion et ESG examinent la cohérence des données par une analyse discrétionnaire.

AMPLEGEST

Amplegest a choisi d'exercer pleinement et de manière indépendante ses prérogatives d'actionnaire. Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions votent sur l'ensemble des titres détenus en portefeuille sauf contraintes techniques et interagissent avec les sociétés de leur univers d'investissement au travers de lettres d'engagement ou d'actions collectives.

Sans objectif d'investissement durable

Amplegest MidCaps promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Les principales incidences négatives sont prises en compte dans les décisions d'investissement de chaque fonds :

Indicateurs principales incidences négatives	Pris en compte dans :	Exploitable ?
Emissions de GES	Note ESG globale/modèle GEST	Oui
Empreinte carbone	Note ESG globale/modèle GEST	Oui
Intensité de GES	Note ESG globale/modèle GEST	Oui
Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exclusion (uniquement pour le charbon, le pétrole et le gaz non conventionnel)	Oui
Part de consommation et production d'énergie non renouvelable	Non	Données insuffisantes
Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Non	Données insuffisantes
Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Non	Données insuffisantes
Rejets dans l'eau	Note ESG globale/modèle GEST	Oui
Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Note ESG globale/modèle GEST	Oui
Violation du pacte mondial des Nations Unies	Exclusion	Oui
Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte Mondial des Nations Unies	Non	Données insuffisantes
Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Communiqué dans les rapports annuels des fonds mais non pris en compte dans les décisions d'investissement	Non
Mixité au sein des organes de gouvernance	Note ESG globale/modèle GEST	Oui

AMPLEGEST

Exposition aux armes controversées	Exclusion	Oui
------------------------------------	-----------	-----

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Dans le but de promouvoir les principaux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa gestion, tout en mesurant les risques associés, Amplegest a choisi de mettre en place une triple démarche :

- Respecter une politique d'exclusion construite pour exclure de son univers d'investissement des sociétés qui interviennent sur les secteurs à fort impact climatique, et/ou ne respectant pas les principes fondamentaux des droits de l'homme et/ou affectés de controverses jugées particulièrement graves par les comités controverses et réputation.
- Développer un modèle propriétaire de notation ESG (modèle GEST) reposant sur trois piliers (Environnement, Social et Gouvernance), permettant de réduire l'univers d'investissement de 30% en enlevant les moins bons émetteurs d'un point de vue ESG, E, S et G.
- Surperformer son indice de référence sur deux indicateurs de durabilité : « l'empreinte carbone » et l'indicateur des droits de l'homme (pourcentage d'entreprise avec une politique des droits de l'homme).

Exclusion

Notre politique d'exclusion s'articule autour de quatre thèmes principaux. Sont exclues de nos solutions d'investissement :

- Les sociétés qui appartiennent aux secteurs du tabac, des armements controversés, du charbon thermique, le pétrole et le gaz non conventionnel, et qui constituent de fait un risque important pour l'environnement et les populations.
- Toutes les sociétés violant le Pacte Mondial des Nations Unies ou qui sont localisées dans un des pays qui figurent dans la liste des pays sous sanction des Nations Unies.
- Les produits liés aux matières premières agricoles (futures, ETF) ainsi que les sociétés productrices d'huile de palme.
- Les sociétés qui font l'objet de controverses jugées comme graves et répétées par les comités internes Exclusion et Réputation chez Amplegest.

*Pour plus d'informations, la politique d'exclusion est disponible sur le site d'Amplegest www.amplegest.com

Notation ESG

Au travers de son modèle GEST, Amplegest cherche à analyser et quantifier le positionnement des sociétés dans lesquelles les fonds sont investis au travers d'une trentaine de critères répartis sur les différents piliers.

Au travers du modèle GEST et de ses 3 piliers, nous prenons en compte les caractéristiques ESG suivantes dans nos décisions d'investissement :

AMPLEGEST

- Le pilier Environnement mesure les opportunités et/ou les risques environnementaux liés à l'activité des entreprises au travers de l'intensité carbone (direct plus premiers tiers des fournisseurs) et de l'impact environnemental hors carbone (direct et indirect) c'est à dire l'utilisation de l'eau, le rejet de polluants de l'eau et de la terre, le rejet de polluants de l'air et l'utilisation de ressources naturelles. Le modèle prend également en compte les principales controverses
- Le pilier Social mesure les opportunités et/ou les risques sociaux au travers de l'attention portée aux salariés ainsi que de la santé et la sécurité des salariés et du traitement des fournisseurs.
- Le pilier Gouvernance s'attache à l'examen des opportunités et/ou risques de gouvernance au travers de la rémunération des dirigeants, de l'indépendance des administrateurs, de l'indépendance du comité d'audit, et du droit des actionnaires.

Les piliers sont construits selon la méthodologie suivante :

- Une note quantitative : les données des deux piliers Social et Gouvernance sont issues des rapports annuels des sociétés. Pour les données du pilier Environnement, la société fait appel à un prestataire externe (GIST Impact) pour son nourrir son modèle interne de notation.
- Une note dynamique : mesure de la progression des sociétés basée sur l'évolution de la note quantitative sur 3 ans.
- Une note discrétionnaire : intégration de toute information relative aux objectifs et engagements concrets des sociétés, ainsi qu'aux controverses. Pour compléter son analyse de la composante controversée, Amplegest travaille en partenariat avec un prestataire externe.

La pondération de chacune des notes et piliers a été déterminée en fonction des valeurs d'Amplegest. Ainsi, la pondération du pilier Social (40%) est plus importante que celles des piliers Environnement (30%) et Gouvernance (30%).

Pour chaque société de l'univers d'investissement du département Asset Management, le modèle propriétaire définit une note ESG comprise entre -4 et +4.

Stratégie d'investissement

Le compartiment met en œuvre une gestion active et discrétionnaire orientée vers les marchés des actions de la zone euro. Le compartiment est exposé essentiellement aux petites et moyennes valeurs de la zone euro. Afin de permettre l'éligibilité de l'OPCVM au PEA, il est investi à tout moment à hauteur de 75% minimum en instruments financiers éligibles au PEA. Le gérant sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières selon une approche quantitative et qualitative.

Cette gestion est basée sur une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une appréciation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,

AMPLEGEST

- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- les aspects environnementaux et sociaux,
- la stratégie de création de valeur, notamment par sa politique d'acquisition.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif s'appuyant sur de l'analyse quantitative et qualitative. En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré.

La gestion sera discrétionnaire autorisant une forte autonomie dans le choix des investissements et la capacité notamment de s'éloigner significativement de l'indice de référence d'Amplegest MidCaps

Approche ESG mise en œuvre par le compartiment

L'univers d'investissement de départ est constitué d'émetteurs domiciliés en zone euro dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions EUR et 15 Milliards EUR et dont le volume quotidien moyen échangé sur les 3 derniers mois dépasse 500k EUR. Le compartiment sera investi au minimum à hauteur de 90% sur son univers d'investissement (en nombre de valeurs). A partir de cet univers d'investissement initial, le fonds applique les filtres extra-financiers suivants

1) Exclusion des valeurs conformément à la politique d'exclusion d'Amplegest à savoir :

- les sociétés qui appartiennent aux secteurs du tabac, des armements controversé, du charbon thermique et des hydrocarbures non conventionnels, qui constituent de fait un risque important pour l'environnement et les populations.
- Toutes les sociétés violant le Pacte Mondial des Nations Unies ou qui sont localisées dans un des pays qui figurent dans la liste des pays sous sanction des Nations Unies.
- Les produits liés aux matières premières agricoles (futures, ETF) ainsi que les sociétés productrices d'huile de palme.

2) Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses et exclues par le comité controverses et réputation d'Amplegest (cf. Politique de gestion des controverses)

3) Exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des piliers ESG, E, S et G (cf. code de transparence)

La mise en œuvre de ces trois filtres aboutit à une réduction de l'univers d'investissement de départ de 30% selon une approche d'intégration ESG. Le fonds Amplegest MidCaps effectue une analyse ESG de 90% minimum des émetteurs en portefeuille (en pondération d'émetteurs), liquidité exclues.

Le fonds Amplegest MidCaps effectue un suivi de mesures d'impact qui les sont les suivantes:

- Indicateur environnemental : empreinte carbone
- Indicateur social : le pourcentage de femmes au board
- Indicateurs de gouvernance : protection des lanceurs d'alerte
- Indicateur des droits de l'Homme : pourcentage d'entreprises avec une politique de droits de l'homme

Le fonds s'assure de sur performer en permanence par rapport à l'indice de référence l'indicateur « empreinte carbone » et l'indicateur des droits de l'homme à savoir le pourcentage d'entreprises avec une politique de droits de l'homme.

AMPLEGEST

Proportion d'investissement

Amplegest MidCaps doit investir au moins 90% de son actif net (hors liquidités et dépôts) dans des instruments qui intègrent des caractéristiques E/S (environnementales ou sociales). Le portefeuille est autorisé à investir le reste de son actif net dans d'autres placements tels que des sociétés pour lesquelles on ne dispose pas d'information ESG, des liquidités et des instruments dérivés (selon les fonds).

Amplegest MidCaps ne s'engage actuellement pas à investir dans un investissement durable au sens de la taxinomie de l'UE, mais uniquement au sens du règlement sur la publication des informations en matière de finance durable ("SFDR").

A mesure que les règles sous-jacentes sont finalisées et que la disponibilité de données fiables augmente au fil du temps, notre méthodologie est susceptible d'évoluer. Par conséquent, l'alignement sur la taxinomie de l'UE des investissements de ce fonds n'a pas été calculé et a donc été considéré comme constituant 0 % du portefeuille.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Pour mesurer la réalisation de ses caractéristiques environnementales ou sociales, Amplegest MidCaps utilise un modèle propriétaire, le modèle GEST, décrit précédemment.

Ce modèle fait l'objet de contrôles pré-trade et/ou post-trade.

- Vérification pré-trade par les équipes de gestion du respect de l'approche en sélectivité
- Vérification post-trade par les équipes de risques du respect de l'approche en sélectivité ainsi que du respect du ratio accessoire 10% (90% minimum des valeurs sont suivies et notées par l'équipe ESG)

Méthodes

Dans le but d'atteindre les caractéristiques sociales ou environnementales promues, Amplegest MidCaps procède ainsi : Le fonds MidCaps élimine 30% des valeurs composant son univers d'investissement en se basant sur les notes ESG de notre modèle GEST (voir ci-dessus page 6 la description de nos modèles).

AMPLEGEST

Sources et traitement des données

Sources de données utilisées pour les caractéristiques E ou S :

L'équipe ESG dispose de plusieurs sources pour alimenter son modèle propriétaire ESG :

- Les publications des sociétés (rapports annuels, rapports de développement durable, présentations),
- Des abonnements à des plateformes de données et d'analyses ESG :
 - La plateforme de données environnementales du Carbon Disclosure Project (CDP)
 - Le fournisseur de données GIST Impact pour les données du pilier Environnement et le calcul de l'empreinte carbone.
 - La plateforme MSCI pour les controverses
- Les publications d'analyse des Brokers,
- Des meetings société et des visites de sites,
- Des conférences professionnelles.

Afin de conduire sa politique de vote et d'engagement, l'équipe ESG utilise par ailleurs les services d'une agence de conseil aux investisseurs, Proxinvest Glass Lewis.

Les mesures prises pour garantir la qualité des données

Afin de garantir la qualité des données, Amplegest s'efforce d'intégrer le maximum de données brutes, non retraitées et d'internaliser leur traitement.

Les données utilisées dans nos modèles d'analyse extra financière proviennent directement :

- Des sociétés au travers des publications annuelles (modèle GEST)
- De notre prestataire GIST Impact (sur les principales données environnementales)
- De notre prestataire MSCI pour les controverses
- De notre notation discrétionnaire qui est entièrement réalisée par nos équipes.

Les modalités de traitement des données

Les données sont rassemblées et traitées dans un modèle Excel propriétaire qui est mis à jour une fois par an pour les piliers quantitatifs et évolutifs et tous les semestres pour la partie discrétionnaire.

La proportion des données qui sont estimées

Amplegest n'estime aucune donnée. Les sociétés nouvelles rentrant dans l'univers d'investissement à l'occasion d'une introduction en bourse ou d'un changement d'indice sont d'abord notées à la moyenne de l'univers d'investissement avant d'être intégrées et notées dans le modèle GEST. La part des sociétés non analysées ne peut dépasser 10% dans un fonds.

AMPLEGEST

Limites aux méthodes et aux données

Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites :

- La disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés analysées et utilisées par Amplegest dans son modèle interne de notation. En pratique, certaines données ne sont actuellement pas ou peu disponibles (alignement 2°, taxonomie, ODD, biodiversité...).
- Amplegest a choisi d'intégrer dans son modèle propriétaire un pilier évolutif mesurant l'évolution de la note quantitative sur 3 ans. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.
- Certaines informations proviennent d'un fournisseur externe et à ce titre peuvent se révéler erronées sans qu'Amplegest ne puisse le détecter.

Ces limites n'influent pas sur la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues sont atteintes car une combinaison d'approche est mise en place : le recours à différents fournisseurs de données, une évaluation qualitative structurée par l'équipe ESG et la mise en place de plusieurs comités ESG.

Diligence raisonnable

Afin de suivre ces contraintes, un outil de contrôle a été développé en interne et paramétré par le contrôle des risques. En cas de non-respect d'une règle sur le portefeuille, une procédure d'escalade est engagée afin de régulariser le dépassement.

Déroulement du processus :

- Dès lors qu'une valeur est mise à jour dans la base de données par l'équipe ESG, le contrôle des risques intègre la modification à l'outil de contrôle,
- La liste d'exclusion est mise à jour semestriellement et validée lors du comité Exclusion,
- Par « batch » quotidien, l'outil s'assure du respect des quatre règles définies dans le processus d'investissement :
 - Pour les fonds suivant l'intégration ESG :
 - Respect des règles d'exclusions sectorielles et normatives,
 - Pour les fonds suivant l'intégration ESG et ISR :
 - Respect des règles d'exclusions sectorielles et normatives,
 - Respect du ratio accessoire 10% (90% minimum des valeurs sont suivies et notées par l'équipe ESG),
 - Respect du ratio permanent 70/30 (Nous excluons de 30% de l'univers d'investissement afin de suivre l'approche en sélectivité en utilisant le modèle GEST.)

En cas d'anomalie, le contrôle des risques reçoit l'alerte par l'outil et informe la gestion afin de régulariser la situation.

AMPLEGEST

Un audit annuel est mené par le contrôle des risques sur la méthodologie de notation et la cartographie des risques est mise à jour avec l'identification des risques associés à l'ESG. Une formation est notamment délivrée en interne par la chargée de conformité et le contrôleur des risques pour sensibiliser les collaborateurs aux risques ESG.

- Contrôle de 1er niveau

Les gérants ont un accès en temps réel à la composition du portefeuille et aux notes ESG pour chacune des valeurs, leur permettant de contrôler et de s'assurer du respect des contraintes d'investissement en pre-trade.

- Contrôle de risques

Le contrôle des risques reçoit une alerte de l'outil en post-trade si une des règles n'est pas respectée en amont, et informe le gérant afin de régulariser le dépassement.

Le contrôle des risques mène un audit annuel afin de s'assurer que la méthodologie de notation ESG entreprise correspond bien à celle décrite par le comité Opérationnel ESG.

- Contrôle de 2nd niveau

Le département de conformité et de contrôle interne veille au respect des règles ESG définies dans le cadre du processus d'investissement afin de s'assurer de la conformité des OPC labélisés.

Les contrôles réalisés par l'équipe de conformité et de contrôle interne portent notamment sur les points suivants :

- Le respect du processus ESG d'investissement (contrôle de l'éligibilité des valeurs, l'existence d'une notation ESG...)
- Le respect des critères d'exclusions
- L'application de la politique de vote
- La conformité de l'information délivrée aux investisseurs

Politiques d'engagement

Amplegest a choisi d'exercer pleinement et de manière indépendante ses prérogatives d'actionnaire dans une démarche de progrès en cohérence avec ses valeurs.

Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions votent sur l'ensemble des titres détenus en portefeuille. L'équipe de gestion Actions est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquelles les OPCVM de la gestion Actions sont investis. Elle fait appel aux services de Proxinvest, filiale de Glass Lewis, en ce qui concerne la politique de vote aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles elles sont investies.

En 2020, l'équipe ESG renforce son partenariat avec Proxinvest Glass Lewis en faisant intervenir deux nouvelles actions :

AMPLEGEST

- Une action individuelle par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises investissables et pour lesquelles des efforts de transparence dans le domaine E, S et G sont attendus.
- Une action collective en s'engageant auprès d'autres émetteurs dans le cadre d'actions de groupe à destination des entreprises. En 2022, nous avons participé à une lettre ouverte qui demande aux entreprises de publier un say on climate.

Les politiques d'engagement actionnarial et de votes sont disponibles sur notre site Internet dans la partie Investissement Responsable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

Indice de référence désigné

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si les produits financiers sont alignés sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'ils promeuvent.